



Conseil d'administration

Séance du 3 décembre 2025, sous la présidence de M. Alain BEZIRARD

Présents :

M. Alain BEZIRARD
M. Michel BORREWATER
M. Alain CAMBIEN, *en visio*
Mme Françoise GOUBE
M. Christophe GRAS, *en visio*
M. Julien PILETTE, *en visio*

Excusés :

M. Jean-Philippe ANDRIES
M. Alain BLONDEAU
Mme Charlotte BRUN, *pouvoir donné à M. Alain BEZIRARD*
M. Alexis HOUSET
Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX

Délibération n°25.26

Objet : Groupement de commandes pour l'entretien des espaces verts - Lancement par la MEL d'un appel d'offres ouvert pour un accord-cadre à bons de commande en neuf lots

Adoptée à l'unanimité

Sourcéo – Groupement de commandes pour l'entretien des espaces verts - Lancement par la MEL d'un appel d'offres ouvert pour un accord-cadre à bons de commande en neuf lots

Dans le cadre du groupement de commandes permanent avec sa régie, autorisé par délibération n°16.11 du 16 juin 2016, la Métropole Européenne de Lille renouvelle l'accord-cadre à bons de commande d'entretien des espaces verts, constitué de neuf lots, par appel d'offres ouvert européen.

Sourcéo dispose d'un lot dédié, le n°8 (marché n°21PS2008, titulaire LES RIBES), sans minimum et avec un montant quadriennal maximum de 2 000 000 EUR HT. Ce lot expire mi-mars prochain ; au 17 novembre 2025, le cumul réalisé depuis sa notification représentait 578 546.42 EUR HT.

L'allotissement demeure identique au précédent, les lots sont conclus sans minimum :

- Lot n°1 – Crématoriums de Wattrelos (et son jardin cinéraire) et d'Herlies, Unité Territoriale de Roubaix – Villeneuve d'Ascq, montant quadriennal maximum de 1 000 000 EUR HT ;
- Lot n°2 - Unité Territoriale de Marcq-en-Barœul – La Bassée, Centre Logistique de Sequedin, Unité territoriale de Tourcoing – Armentières, Centres d'Entretien Routier d'Armentières, d'Haubourdin, de Villeneuve d'Ascq et de Tourcoing, lot réservé aux entreprises adaptées ou E.S.A.T) montant quadriennal maximum de 600 000 EUR HT ;
- Lot n°3 - Unité Territoriale de Lille - Seclin (Ronchin et Faches-Thumesnil) – Zone de la Pierrette à Sequedin - Parking C1 du stade Pierre Mauroy à Lezennes – Sites des citernes incendies – Stations d'épuration des eaux usées – Interventions dans le cadre des astreintes sur le Patrimoine MEL - Diverses propriétés ou domanialités MEL, montant quadriennal maximum de 3 200 000 EUR HT ;
- Lot n°4 - Diverses propriétés de la Direction du Développement Économique dont le Faubourg des Modes à Lille, Eco Industria à Lesquin, le CETI, les Ruches à Armentières, Hellemmes et Tourcoing, montant quadriennal maximum de 600 000 EUR HT ;
- Lot n°5 - Propriétés non occupées et clôtures des propriétés MEL, montant quadriennal maximum de 3 000 000 EUR HT ;
- Lot n°6 - Sites de l'Assainissement sur les territoires des Unités Territoriales de Marcq – La Bassée et de Roubaix – Villeneuve d'Ascq, montant quadriennal maximum de 2 400 000 EUR HT ;
- Lot n°7 - Sites de l'Assainissement sur les territoires des Unités Territoriales de Lille Seclin et de Tourcoing – Armentières, montant quadriennal maximum de 2 400 000 EUR HT ;
- Lot n°8 - Sites SOURCEO, montant quadriennal maximum de 2 000 000 EUR HT ;
- Lot n°9 – gestion et entretien du patrimoine arboré, montant quadriennal maximum de 2 600 000 EUR HT.

La MEL sera chargée de mener l'ensemble de la procédure de passation et une partie de l'exécution, à savoir toutes modifications au contrat. Sourcéo sera responsable du reste de l'exécution de l'accord-cadre le concernant (commandes, facturation, contrôle de l'exécution et constat de service fait).

En conséquence, il vous est demandé de :

- 1°) approuver les dispositions qui précèdent ;

- 2°) autoriser le lancement en appel d'offres ouvert d'un accord-cadre à bons de commande en neuf lots pour l'entretien des espaces verts dans le cadre d'un groupement de commande avec la Métropole Européenne de Lille et désigner coordonnatrice cette dernière ;
- 3°) autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres soit d'une procédure avec négociation soit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable ;
- 4°) imputer les dépenses à l'art. 61521, dans la limite des crédits ouverts à nos documents budgétaires.